



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Délégation interministérielle
à la stratégie nationale pour les troubles
du neurodéveloppement



STRATÉGIE NATIONALE 2023-2027 POUR LES TROUBLES DU NEURODÉVELOPPEMENT (AUTISME, TROUBLES DYS, TDAH, TDI)

BILAN 2025-2026

SOMMAIRE

	ÉDITORIAL	4
	LA STRATÉGIE NATIONALE 2023-2027	6
	LES CHIFFRES CLÉS	7
	ENGAGEMENT 1	8
	ENGAGEMENT 2	12
	ENGAGEMENT 3	17
	ENGAGEMENT 4	20
	ENGAGEMENT 5	22
	ENGAGEMENT 6	24
	MISSIONS CONFIÉES	28

ÉDITORIAL



Camille GALLIARD-MINIER

Ministre déléguée chargée de l'autonomie et des personnes handicapées

Chères personnes concernées, chères familles, chers professionnels,

Ce bilan de la stratégie nationale pour les troubles du neurodéveloppement constitue bien plus qu'un simple point d'étape. Il reflète une ambition collective : transformer durablement les parcours de vie des personnes concernées, en plaçant leurs besoins au cœur de l'action publique.

Depuis son lancement, cette stratégie s'inscrit dans une approche globale visant à améliorer la compréhension, le repérage et l'accompagnement des personnes concernées, tout au long de leur parcours de vie. Elle mobilise, de manière coordonnée, l'ensemble des acteurs des champs sanitaire, médico-social, éducatif, ainsi que ceux de la recherche et de l'insertion professionnelle.

Les actions conduites ont permis d'engager des évolutions structurantes. Elles contribuent à renforcer la cohérence des parcours, à développer l'offre d'accompagnement et à diffuser des pratiques fondées sur les recommandations de bonnes pratiques professionnelles. Elles traduisent également une volonté de mieux prendre en compte les besoins des personnes et de leurs familles dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques.

Ces avancées reposent sur une mobilisation collective importante. L'implication des professionnels, des institutions, des associations et des personnes concernées est un levier essentiel dans la mise en œuvre de la stratégie.

Ce bilan constitue ainsi un outil de suivi et d'orientation pour la poursuite de la stratégie. Il doit permettre d'éclairer les actions à venir, de mieux adapter les réponses aux besoins identifiés et de poursuivre l'amélioration des parcours de vie des personnes concernées.

**Etienne POT**

Délégué interministériel à la stratégie nationale pour les troubles du neurodéveloppement

Chères personnes concernées, chères familles, chers professionnels,

Ce bilan de la stratégie nationale 2023-2027 pour les troubles du neurodéveloppement (autisme, TDAH, troubles dys, TDI) se veut bien plus qu'une photographie de l'existant : il vise à rendre compte des avancées réalisées depuis 2023 et à identifier les efforts qui doivent être poursuivis.

Cette stratégie est née d'une conviction forte : mieux comprendre, mieux repérer et mieux accompagner les personnes concernées par un trouble du neurodéveloppement, à tous les âges de la vie.

Depuis deux ans, des progrès significatifs ont été réalisés. Le repérage précoce progresse, avec un nombre d'enfants accompagnés en constante augmentation : aujourd'hui, plus de 186 000 enfants ont été repérés et orientés vers les plateformes de coordination et d'orientation (PCO) 0-12 ans. La dynamique de recherche s'est intensifiée, l'offre d'accompagnement s'est développée et des avancées importantes ont été engagées en matière de scolarisation, de formation des professionnels et d'insertion professionnelle.

Ces résultats sont le fruit d'un engagement collectif. Je tiens à saluer les professionnels de santé, du médico-social et de l'éducation, les associations et surtout les familles. En effet, rien ne peut se faire sans les personnes concernées et leur famille. Leur expertise, leur expérience et leur engagement sont au cœur de cette stratégie.

Pour autant, l'effort doit se poursuivre et nous le savons, les attentes demeurent fortes. Trop de personnes et de familles continuent de rencontrer des difficultés au quotidien. Les délais de diagnostic, les inégalités territoriales, les ruptures de parcours ou encore l'accès à l'emploi demeurent des enjeux majeurs.

C'est précisément le sens de ce bilan : reconnaître les avancées, mais également renforcer nos initiatives. La poursuite de la stratégie doit permettre d'aller encore plus loin et d'amplifier les actions engagées. Notre priorité reste la même : garantir à chaque personne une solution adaptée, accessible et mobiliser des approches et des accompagnements de qualité, conformes aux recommandations de bonnes pratiques professionnelles.

Ce bilan est donc à la fois un point d'étape et un levier pour aller plus loin. Il nous engage collectivement à poursuivre et à renforcer notre mobilisation.

Bonne lecture !

LA STRATÉGIE NATIONALE 2023-2027

La stratégie 2023-2027 pour les troubles du neurodéveloppement : autisme, troubles dys (dyslexie, dysphasie, dyspraxie, dysorthographe, dyscalculie), trouble déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH), trouble du développement intellectuel (TDI) a été annoncée le 14 novembre 2023 par le Président de la République.

Celle-ci résulte d'une large concertation qui a été menée par la délégation interministérielle avec l'ensemble des parties prenantes et en articulation avec les travaux préparatoires de la Conférence nationale du handicap (CNH) du 26 avril 2023. Elle a mobilisé tous les acteurs concernés : le Conseil national TSA-TND¹ qui réunit les associations et professionnels intervenant dans le champ des troubles du neurodéveloppement (TND), des représentants des collectivités territoriales (Association des maires de France et Départements de France), les ministères concernés, les agences régionales de santé (ARS), les opérateurs de l'État, le Groupement national des centres ressources autisme (GNCRA), les centres ressources autisme (CRA), ainsi que les personnes concernées par un ou des TND.

La méthode de travail retenue avec le Conseil national TSA-TND s'est inscrite dans la continuité de la stratégie 2018-2022, pour amplifier l'action conduite, capitaliser sur les réussites et lever les freins restants, garantissant aux personnes et à leurs familles des accompagnements de qualité. Les membres du conseil national ont notamment émis le souhait de travailler sur des mesures communes à l'ensemble des troubles du neurodéveloppement, tout en développant des volets spécifiques pour chacun d'eux.

Les mesures proposées à l'issue de cette concertation ont été soumises à une consultation citoyenne qui a fait l'objet d'une participation très importante : 96 000 votes et 10 000 contributions ont été enregistrées en un mois, du 26 avril au 24 mai 2023. Les mesures proposées ont obtenu l'adhésion de la quasi-totalité des répondants (91%) et permis d'en ajuster certaines. Le principe de co-construction a donc caractérisé l'élaboration de cette nouvelle stratégie de bout en bout.

L'importance des enjeux et des attentes ainsi que le caractère multidimensionnel des problématiques appellent de fait une mobilisation d'instruments et de dispositifs qui relèvent à la fois de la santé publique, du handicap, de la recherche et des politiques d'inclusion scolaire et sociale. Cela appelle également une mobilisation massive de moyens financiers grâce au plan « 50 000 solutions ».

La stratégie nationale est bâtie sur six grands engagements pour prendre en compte tous les troubles du neurodéveloppement et renforcer l'exigence de qualité des réponses aux besoins des personnes concernées. En synthèse, ces engagements portent respectivement sur la recherche, la formation, les diagnostics, l'inclusion scolaire, l'accompagnement des personnes et la qualité de ces accompagnements, l'aide aux familles et la sensibilisation du public aux TND.

Pour porter les ambitions de la stratégie, dont l'enveloppe totale représente 680 M€, le plan « 50 000 solutions » mobilise 1,5 milliard de ressources nouvelles jusqu'en 2030, dont près de 300 M€ au bénéfice direct des personnes autistes ou concernées par un TND, avec une attention particulière à l'émergence de nouvelles solutions d'accompagnement et de soins, plus modulaires et individualisées, au plus près des lieux de vie des enfants et adultes concernés (école, travail, etc.).

Ce bilan de la stratégie nationale pour les TND est l'occasion de présenter les principales réalisations et avancées obtenues grâce à l'engagement et la mobilisation de tous les acteurs et partenaires concernés.

¹ Conseil national du trouble du spectre de l'autisme (TSA) et des troubles du neurodéveloppement (TND), devenu en 2024, Conseil national des troubles du neurodéveloppement (cf. arrêté ministériel du 16 juillet 2024).

LES CHIFFRES CLÉS

Un aperçu des résultats de la stratégie nationale 2023-2027 pour les troubles du neurodéveloppement : repérage, accompagnement, recherche, scolarisation et vie quotidienne.



ENGAGEMENT 1

AMPLIFIER LA DYNAMIQUE DE RECHERCHE SUR LES TROUBLES DU NEURODÉVELOPPEMENT (TND) ET ACCÉLÉRER LA DIFFUSION DES CONNAISSANCES AUPRÈS DE TOUS LES ACTEURS

CRÉATION D'UN 6^{ÈME} CENTRE D'EXCELLENCE SUR LES TND

Les centres d'excellence (Lyon, Montpellier, Paris, Strasbourg, Tours) ont pour rôle de porter la recherche au niveau régional comme à l'international, et de créer un lien fort avec les académies pour proposer des formations conjointes entre professionnels de santé, du médico-social et de l'Éducation nationale. Un **6^e centre d'excellence a ouvert à Bordeaux en 2025**. Ils sont complétés par les **27 centres de ressources autisme (CRA)** assurant les diagnostics dit complexes.

LES CENTRES D'EXCELLENCE

■ Le centre d'excellence de Paris

Un des objectifs de l'**Institut Robert Debré du Cerveau de l'enfant** (mesure 4 de la stratégie nationale), **est de mieux caractériser la diversité des trajectoires neurodéveloppementales précoces chez l'enfant afin d'identifier les facteurs de risque et les facteurs de protection.**



Il reposera sur une cohorte longitudinale de 4 000 enfants suivis pendant cinq ans, avec des évaluations multimodales combinant imagerie cérébrale, électroencéphalogramme (EEG), exploration génétique à haute résolution et constitution d'une biobanque. L'intégration de données génétiques, neurophysiologiques et cliniques permettra de modéliser les trajectoires individuelles et d'améliorer la détection précoce ainsi que les interventions personnalisées. Ce programme constitue l'un des objectifs scientifiques majeurs de l'institut, visant à transformer la compréhension, la prévention et l'accompagnement des troubles du neurodéveloppement aux âges précoces de la vie.

■ Le centre d'excellence de Montpellier



La **cohorte MARIANNE** est une infrastructure nationale de recherche, pilotée par le centre d'excellence de Montpellier (CeAND), **dédiée à l'étude des déterminants des troubles du neurodéveloppement, notamment du trouble du spectre de l'autisme.**

Lancée en 2022, cette étude longitudinale suit des familles dès la grossesse afin d'identifier les facteurs précoces susceptibles d'influencer le développement de l'enfant. Initialement déployée dans neuf départements, la cohorte est désormais **présente dans 36 départements métropolitains depuis la fin de l'année 2025.**

Ce déploiement progressif a permis de structurer un réseau de plus de 150 centres partenaires (maternités, services hospitaliers, CAMSP, PDAP et CRA) facilitant l'accès aux évaluations au plus près

du lieu de vie des familles. En 2026, la cohorte poursuit son expansion, avec l'objectif d'être active dans plus de 50 départements et de renforcer le maillage national de la recherche sur les TND.

■ Le centre d'excellence de Lyon

À l'occasion de la Journée mondiale de sensibilisation à l'autisme 2026, le centre d'excellence iMIND a lancé sa **nouvelle application, Divercity, conçue pour repérer des lieux formés et adaptés aux besoins sensoriels et cognitifs des personnes avec des troubles du neurodéveloppement (TND)**. Déjà expérimentée dans plusieurs arrondissements de Lyon avec près de 100 commerces engagés, cette première phase de déploiement met en lumière un constat encourageant : pour une grande majorité de commerçants, l'accueil des personnes avec TND relève d'une évidence.



Néanmoins, cette intention se heurtait jusqu'ici à des freins concrets, notamment la crainte de mal faire et le manque d'outils adaptés. En proposant des **ressources pratiques** (capsules vidéo, fiches mémo, mise en relation, newsletters ciblées, etc.), Divercity permet de dépasser ces obstacles en apportant des ressources claires et accessibles. L'engagement des professionnels s'appuie désormais sur une meilleure compréhension des besoins, rendant l'inclusion plus concrète et opérationnelle au quotidien. En accompagnant ainsi les établissements, Divercity contribue à faire émerger une ville où l'accessibilité devient la norme et où les commerces de proximité renforcent pleinement leur rôle de lien social pour toutes et tous.

■ Le centre d'excellence de Strasbourg



*Strasbourg Translational Research on the
Autism Spectrum & Neurodevelopmental
Disorders*

Le centre d'excellence STRAS&ND développe plusieurs projets structurants en recherche clinique et en diffusion des connaissances sur les TND. **Ses travaux de recherche portent notamment sur les adultes concernés par le trouble du spectre de l'autisme et le TDAH.** C'est le cas de l'étude IBERA, qui explore les besoins relationnels des adultes TSA sans déficience intellectuelle, afin de concevoir des outils de socialisation co-construits avec les personnes concernées. Le centre d'excellence s'intéresse également à la dysrégulation émotionnelle dans l'autisme, via son projet AuDe, en la comparant à d'autres troubles (TDAH, trouble borderline) et en évaluant des interventions thérapeutiques ciblées.

Chez les adultes avec TDAH, l'étude ATT LAPSE-TDA analyse les mécanismes neuronaux des lapses attentionnels, mettant en évidence le rôle du contexte mental dans les fluctuations de l'attention.

Le centre porte également des **projets pour l'enfant** : le projet Astre vise à améliorer les apprentissages en traitant les troubles du sommeil, via un programme scolaire et un outil numérique destiné aux familles.

Enfin, le centre développe des **actions de vulgarisation**, comme une série de vidéos pédagogiques sur le TDAH chez l'adulte. Ce format facilite la compréhension du diagnostic pour les patients et optimise le temps médical en consultation.

■ Le centre d'excellence de Tours

Le programme CONDOR est un projet national de recherche coordonné par le centre d'excellence Exac.t et le Centre de recherche en épidémiologie et statistiques (CRESS), **consacré au repérage des troubles du neurodéveloppement (TND) et aux interventions précoces.**



Il s'appuie sur les plateformes de coordination et d'orientation (PCO) et vise trois objectifs principaux : analyser les trajectoires des enfants présentant un développement atypique, étudier le rôle des PCO dans les parcours de soins, et évaluer l'accès aux interventions ainsi que leurs effets.

L'objectif central est **d'identifier les parcours de soins les plus efficaces afin d'améliorer le pronostic des enfants concernés.** Pour cela, le programme repose sur trois approches complémentaires : la création d'une base de données nationale issue des PCO, la mise en place d'une cohorte prospective de 8 000 enfants suivis pendant cinq ans, et l'exploitation du Système national des données de santé (SNDS). Les études de faisabilité menées en 2025 ont mis en évidence plusieurs obstacles et leviers, notamment la nécessité d'harmoniser les données et d'adapter les systèmes d'information. CONDOR propose ainsi un modèle commun de données pour structurer, comparer et valoriser les informations à l'échelle nationale.

LE GROUPEMENT D'INTÉRÊT SCIENTIFIQUE (GIS) AUTISME ET TND : DYNAMISER LA RECHERCHE FRANÇAISE AU BÉNÉFICE DES PERSONNES CONCERNÉES PAR LES TND



En 2025, le GIS Autisme et Troubles du neurodéveloppement a pleinement affirmé son rôle d'acteur pivot de la stratégie, en structurant un écosystème de recherche à la fois exigeant scientifiquement, ouvert à l'international et centré sur les besoins des personnes concernées.

150

ÉQUIPES FRANÇAISES

+ de 800

CHERCHEURS MOBILISÉS

+ de 500

ÉQUIPES À L'ÉCHELLE MONDIALE
EN COLLABORATION

Le GIS a intensifié l'animation d'une recherche interdisciplinaire et translationnelle, des neurosciences fondamentales à la clinique, en intégrant les apports des sciences humaines et du secteur médico-social.

L'année a été marquée par un programme soutenu de manifestations scientifiques, dont l'organisation du **6^e colloque annuel du GIS, dédié aux modèles expérimentaux et aux méthodes de recherche**, questionnés à l'aune de leur capacité à mieux répondre aux réalités et aux attentes des personnes concernées. Parallèlement, le GIS a renforcé ses partenariats nationaux et internationaux, accompagné les équipes vers des financements compétitifs nationaux et européens, et contribué à la montée en puissance des projets de recherche sur les TND.

L'année 2025 constitue également une étape structurante dans le déploiement de la recherche participative, avec **l'organisation de la première école de la recherche participative sur les TND**, co-construite avec chercheurs, professionnels et associations. En soutenant activement les jeunes chercheurs, en favorisant l'innovation méthodologique et en pilotant l'élaboration du premier **agenda stratégique de recherche national sur les TND**, le GIS consolide sa mission : donner cohérence, visibilité et capacité de projection à la recherche française, au service des besoins des personnes concernées et de l'amélioration des parcours de vie.

LE LIVING & LEARNING LAB (LILLAB)

Le Living & Learning Lab Neurodéveloppement (LiLLab) est un **projet dédié à l'évaluation des nouvelles technologies ainsi que des méthodes éducatives et pédagogiques innovantes utilisées auprès des personnes avec un trouble du neurodéveloppement (TND)**. Sa mission a été renouvelée dans le cadre de la Stratégie nationale pour les troubles du neurodéveloppement 2023-2027.



Sa démarche est **complémentaire de celle menée par les laboratoires de recherche**. Il a pour mission de soutenir le développement de remédiations, de moyens de compensation, ainsi que d'outils et de ressources adaptés aux besoins identifiés des enfants et des adultes concernés. Ces actions s'inscrivent dans le cadre de leur prise en charge thérapeutique, de leur intégration scolaire et professionnelle, ainsi que de leur vie quotidienne (familiale et sociale), basés sur les connaissances issues de la recherche.

Plus particulièrement, le LiLLab doit **veiller à la mise en place de procédures d'évaluation des prises en charge thérapeutiques et pédagogiques mises en place sur le territoire**.

ENGAGEMENT 2**GARANTIR UNE SOLUTION D'ACCOMPAGNEMENT A
CHAQUE PERSONNE, DES INTERVENTIONS DE QUALITÉ
TOUT AU LONG DE LA VIE ET INTENSIFIER LA FORMATION
DES PROFESSIONNELS****CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT D'UNE OFFRE DE GUIDANCE PARENTALE
ADAPTÉE**

Les interventions précoces et intensives, notamment pendant la période de plasticité cérébrale des 1000 premiers jours, peuvent durablement améliorer la trajectoire développementale de l'enfant ayant un trouble du neurodéveloppement. Durant cette période en particulier, il est démontré que **l'accès des parents à une formation leur permettant de comprendre le fonctionnement de leur enfant et de soutenir leur développement (guidance parentale)** peut avoir un effet comparable à d'autres interventions psychosociales conduites par des professionnels (ergothérapeutes, psychologues, psychomotriciens). Ces effets portent notamment sur la cognition et les comportements adaptatifs.

A cette fin, un groupe de travail pluridisciplinaire réunissant des experts membres des centres d'excellence TND, des représentants du Conseil national des TND et des experts de terrain, a travaillé à l'élaboration d'un guide pratique, paru fin 2025.

Ce **guide permet**, au regard de l'offre disponible, **de proposer un cadre permettant le développement d'une offre de guidance parentale de qualité, adaptée aux besoins des personnes**. L'offre de formation existante est diversifiée, basée sur diverses méthodes de guidance, selon différents formats et modèles économiques, et proposée par de nombreuses catégories de professionnels.

La loi de financement de la sécurité sociale 2026 prévoit la mise en place d'un dispositif de solvabilisation des séances de guidance parentale afin de favoriser la mise en œuvre précoce des interventions recommandées dans le champ des TND et ainsi limiter le risque de sur-handicap.

Un webinaire sur la guidance parentale a été organisé le 5 mars 2026 à la Maison de l'autisme, avec près de 3000 personnes inscrites.

**UNE FORCE D'APPUI SPÉCIALISÉE DANS LES TND POUR RENFORCER LES MISSIONS
D'INSPECTION CONTRÔLE**

Pour venir en appui des missions d'inspection contrôle des ARS effectuées auprès d'établissements sanitaires et médico-sociaux, **un groupe national d'experts spécialistes des troubles du neurodéveloppement, particulièrement du trouble du développement intellectuel et du trouble du spectre de l'autisme, mobilisable sur l'ensemble du territoire, a été mis en place.**

Il apporte un appui technique aux équipes d'inspection, fondé sur des connaissances approfondies et une expérience pratique de terrain (expérience clinique du diagnostic et de l'accompagnement des personnes concernées, expérience des organisations et pratiques institutionnelles). Plusieurs experts ont d'ores et déjà participé à des missions d'inspection et de contrôle en 2025.

En complément du groupe d'experts professionnels, un pool d'experts usagers a été constitué et formé au premier trimestre 2026

SOUTENIR L'EFFORT DE FORMATION ET DE CERTIFICATION DES PROFESSIONNELS

La **CNSA contribue à l'intensification de la formation des professionnels sur les TND**. La diversité de ses partenaires permet de soutenir la montée en compétence des professionnels du secteur quels que soient le statut de l'employeur, le public accompagnée et leur contexte d'intervention. **À compter de 2026, la CNSA prévoit de contribuer plus spécifiquement au déploiement d'une offre de formation qualitative sur les TND**, en faisant du référencement des actions par la délégation interministérielle un critère d'éligibilité pour la mobilisation de ses crédits.

Ce référencement s'appuie sur la conformité des **repères nationaux de la formation dans le champ des TND**, un outil élaboré dans le cadre d'un travail interministériel piloté par la délégation interministérielle et associant les centres d'excellence, le GNCRA, la CNSA, les ministères chargés de la santé, de l'éducation nationale, du travail et des solidarités, ainsi que des représentants des personnes concernées, des experts scientifiques, des organismes des formations et des professionnels de terrain. Ces repères définissent les attendus communs des formations dans le champ des TND.

Ils constituent un **outil de référence** pour les apprenants, les organismes de formation et les financeurs **en termes de qualité, de cohérence et de conformité scientifiques des formations** et structurent les **collaborations** engagées avec l'Ecole nationale de la magistrature (ENM), la gendarmerie, l'Aide sociale à l'enfance (ASE), la Délégation à la sécurité routière (DSR) ou encore l'École nationale de protection judiciaire de la jeunesse (ENPJJ) pour la formation de leurs personnels.

ÉVALUER L'OFFRE RÉSIDENTIELLE POUR LES ENFANTS, ET PLUS PARTICULIÈREMENT LES ENFANTS AUTISTES EN INSTITUT MÉDICO-ÉDUCATIF (IME)

En lien avec le **plan 50 000 solutions** et sur sollicitation de la ministre en charge du handicap, l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) a été chargée de conduire **une mission d'évaluation de l'orientation et de l'accompagnement des parcours individuels des enfants et des jeunes placés en IME**, en tenant compte de leurs besoins et de leurs projets.

Les résultats de cette mission d'évaluation ont été publiés **fin février 2026**. Cette mission formule notamment **17 recommandations** visant à améliorer l'accompagnement des enfants en situation de handicap en IME et dans leurs environnements, et à réussir la transformation de l'offre. Ces recommandations sont organisées selon trois niveaux de priorité. Parmi les recommandations prioritaires figurent notamment :

- Recommandation n° 13 : « Publier de manière bisannuelle un état des lieux fiable des listes d'attente par département » ;
- Recommandation n° 15 : « Harmoniser les processus d'admission en IME en précisant la notion de liste d'attente (décret) » ;

CARTOGRAPHIE DE L'OFFRE ÉDUCATIVE

Le constat d'un **manque d'accès à des données** permettant de poser une évaluation précise et objective concernant l'accès à la scolarité et/ou à une solution éducative en lien avec la scolarité pour les enfants concernées par un TND, a conduit la délégation interministérielle à concevoir un prototype de **cartographie de l'offre éducative pour les enfants de 3 à 18 ans concernés par un TND**.

Ce travail interministériel, réalisé avec l'appui de la Direction interministérielle à la transformation publique (DITP), du ministère de l'Éducation nationale et des ministères sociaux, a aussi mobilisé plusieurs ARS ainsi que des pédopsychiatres et neuropédiatres experts des TND.

Cette cartographie, désormais hébergée sur **AtlaSanté** (le portail géographique des ARS), propose par département/région trois niveaux d'analyse :

- Un premier niveau de cartes permet de visualiser en valeur absolue l'offre existante, soit le **nombre de places ou d'établissements** pour un dispositif donné ou pour tous dispositifs ;
- Un deuxième niveau de cartes analyse l'offre existante au regard des données démographiques de la **tranche d'âge concernée** par dispositif ou pour tous dispositifs ;
- Un troisième niveau de cartes confronte l'offre existante au besoin théorique pour déterminer le **nombre de places nécessaires selon les troubles et les hypothèses de prévalence et d'orientations cibles**.

L'ensemble des agences régionales de santé (ARS) bénéficie d'un accès sécurisé à cette plateforme.

SPORT ET ACTIVITÉ PHYSIQUE

Les bénéfices de l'activité physique, où qu'elle soit pratiquée (club ordinaire, sport adapté ou activité physique adaptée, établissement ou service médico-social - ESMS) ne sont plus à démontrer : apaisement, diminution des troubles du comportement (avec un impact positif pour les professionnels en ESMS), moindres complications de santé, etc.

Sur ce sujet, l'année 2025 a été marquée par :

- La **création de la stratégie Sport & Handicap 2025-2030** ;
- La création d'un **groupe de travail sur l'aisance aquatique**, qui a pour objectif d'élaborer des propositions concrètes et de mener des actions de **prévention des risques aux abords des points d'eau pour les personnes concernées par un trouble du spectre de l'autisme**. Ces travaux visent également à renforcer la formation et la sensibilisation des professionnels et leurs résultats sont attendus pour l'été 2026.
- Les **rencontres et visites avec de nombreux acteurs**, tels que la Fédération France Equitation, PRISME (Pôle de référence inclusif sportif métropolitain) ou encore les Sensory room immersion ;
- Les **formations du Certificat fédéral « Sport et autisme », proposées par la Fédération française du sport adapté (FFSA)**, qui ont permis à 40 éducateurs sportifs de suivre une semaine de formation afin d'obtenir une certification.

DE NOUVELLES SOLUTIONS POUR LES PERSONNES AUTISTES EN SITUATION TRÈS COMPLEXE

Le développement des unités résidentielles pour personnes avec trouble du spectre de l'autisme (URTSA) se poursuit sur le territoire. **18 URTSA, dont 4 nouvelles en 2025, sont aujourd'hui ouvertes et permettent d'accueillir des jeunes et adultes de plus de 16 ans** concernés par un trouble du spectre de l'autisme, le plus souvent associé à un trouble du développement intellectuel, ou à d'autres troubles du neurodéveloppement.

Ces personnes présentent des troubles majeurs du comportement et nécessitent un accompagnement spécifique, de très grande proximité. Ces personnes sont dites « **en situation très complexe** ». La situation est qualifiée de très complexe lorsqu'on arrive de façon permanente aux limites de l'accompagnement d'une personne, dans les différents lieux communément dédiés à l'accueil et au soutien spécialisé d'adultes en situation complexe.

Une étude évaluative des 15 premières URTSA en fonctionnement a permis de mettre en évidence des leviers d'amélioration du modèle, et de proposer des outils d'aide au déploiement de cette offre. En parallèle de cette étude, la délégation interministérielle **révise le cahier des charges** des dispositifs d'accompagnement des situations complexes afin de favoriser la structuration d'une offre graduée autour de places renforcée en ESMS, en complément des unités résidentielles. L'objectif visé est de promouvoir un modèle hybride permettant également de renforcer ou de créer des places en établissements médico-sociaux accueillant historiquement des situations connues comme étant très complexes.

Ce nouveau cahier des charges permettra ainsi **d'identifier les modalités d'accompagnement adapté à ce public et les attendus en matière de formation des professionnels, garantissant le développement de l'expertise nécessaire**. Enfin, un autre chantier sera engagé afin de structurer davantage l'appui sanitaire indispensable pour l'accès aux soins.

PROTECTION DE L'ENFANCE

Afin que les TND soient mieux pris en compte dans le champ de la protection de l'enfance, la délégation interministérielle a organisé un **webinaire le 1^{er} avril 2026, destiné à l'ensemble des directeurs enfance famille (DEF) des départements, des observatoires départementaux de la protection de l'enfance (ODPE) et des cellules de recueil des informations préoccupantes (CRIP)** pour impulser une meilleure prise en compte des TND dans le champ de la protection de l'enfance. Ce webinaire a été suivi par **plus de 1 000 professionnels**.

FOCUS

L'année 2025 a également été marquée par un travail de réflexion autour de la valorisation des interventions psychologiques dans le cadre des troubles du neurodéveloppement. Deux groupes de travail ont ainsi été lancés : un premier sur le rôle du psychologue dans le cadre des plateformes d'orientation et de coordination (PCO) et un second sur la psychoéducation dans le contexte d'un trouble déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH).

Des kits pratiques propres à chaque thématique seront diffusés courant 2026, dans l'objectif d'outiller au mieux les professionnels impliqués dans l'accompagnement des troubles du neurodéveloppement.

FOCUS

La délégation interministérielle a contribué activement à la création d'outils de formation et d'évaluation pour les professionnels, en partenariat avec l'École des hautes études en santé publique (EHESP).

FOCUS

L'École des TND, développée par le centre d'excellence de Montpellier (CeAND), est un dispositif visant à diffuser les connaissances et renforcer les compétences des professionnels. **En novembre 2025, une sensibilisation en ligne (*Massive Open Online Course, MOOC*) consacrée aux TND a été lancée, déjà suivie par plus de 50 000 apprenants en France et à l'international**, et s'enrichit chaque mois de webinaires disponibles en replay.

Cette formation socle sera complétée par des modules métiers pour les professionnels de l'éducation, de la fonction publique territoriale et de la magistrature. Une formation sur la conception de programmes d'éducation thérapeutique de la personne avec TND, développée en partenariat avec le GNCRA, vient d'être lancée au premier trimestre 2026, tandis que d'autres formations sur la guidance parentale et la gestion des comportements défi sont en développement.

ENGAGEMENT 3

AVANCER L'ÂGE DU REPÉRAGE ET DES DIAGNOSTICS ET
INTENSIFIER LES INTERVENTIONS PRÉCOCESPCO : RÉSULTATS, POURSUITE DU DÉPLOIEMENT DES PLATEFORMES DE
COORDINATION ET D'ORIENTATION DE 7 A 12 ANS

Afin de mettre en œuvre un objectif de repérage et d'interventions précoces, déterminant pour prévenir le surhandicap, **un réseau de 182 plateformes de coordination et d'orientation pour les enfants entre 0 et 12 ans est déployé depuis 2019 dans tous les départements**. Il permet d'ouvrir droit à un parcours de repérage et d'interventions précoces sans reste à charge pour les parents, par des psychomotriciens, ergothérapeutes et psychologues.

186 193 ENFANTS REPÉRÉS

145 033 enfants repérés au sein des PCO 0-6 ans
41 160 enfants repérés au sein des PCO 7-12 ans

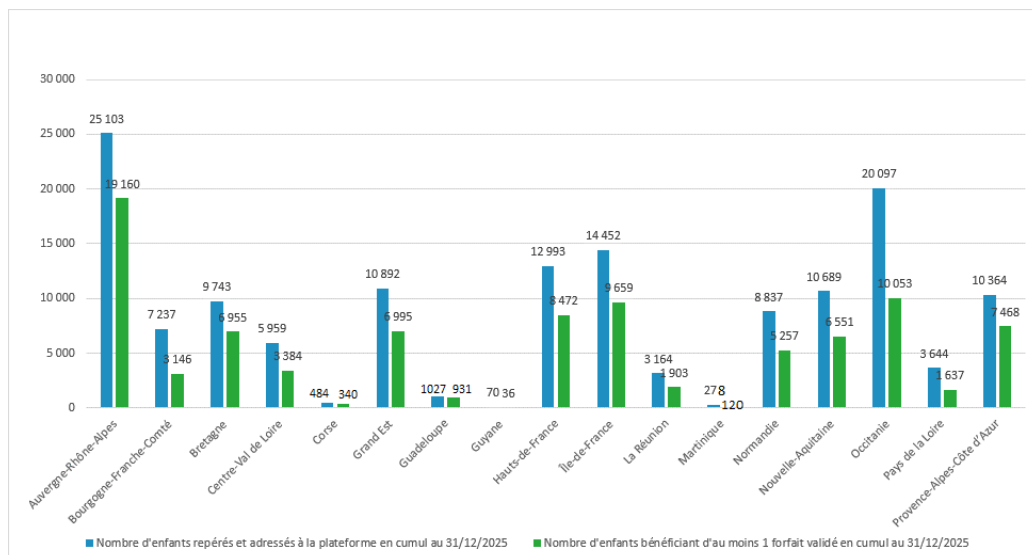
110 897 ENFANTS BÉNÉFICIAIRES D'UN FORFAIT

En 2025, 110 897 enfants de 0 à 12 ans ont bénéficié d'au moins un forfait depuis l'ouverture des PCO

Entre 2024 et 2025, le nombre de PCO 7-12 ans nouvellement créées a progressé, avec 42 PCO supplémentaires pour atteindre 73 PCO ouvertes. Ainsi, à date, **plus de 50% de l'objectif de couverture de l'ensemble des départements est atteint**. Cette dynamique s'accompagne d'une hausse des dépenses de forfaits (0-6 et 7-12 ans), estimées à 45 M€ en 2025, contre 35 M€ en 2024. Pour faciliter et accélérer le paiement des professionnels de santé intervenant auprès des PCO, **un système de paiement direct est progressivement mis en place par l'Assurance maladie depuis juin 2024**.

Pour plus de lisibilité pour les familles, les PCO s'inscrivent dans le service de repérage, de diagnostic et d'intervention précoce, mis en œuvre par le décret du 5 août 2025. Il s'agit d'une organisation territoriale facilitant les parcours de soins et d'accompagnement des enfants et des jeunes quel que soit leur trouble et assurant la prise en charge financière des interventions, sans reste à charge pour les familles.

Nombre d'enfants par région repérés et adressés à une PCO 0-6 ans depuis leur ouverture en 2019 :



ENQUÊTE AUPRÈS DES CENTRES MÉDICO-PSYCHOLOGIQUES (CMP) SUR LES ENJEUX, BESOINS ET MOYENS DÉDIÉS EN MATIÈRE D'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES AVEC TND

Dans un but de mieux cerner les enjeux de diagnostic, de soin et d'accompagnement dans les CMP pour enfants, adolescents et adultes, un questionnaire a été co-rédigé par la délégation interministérielle, la Direction générale à l'organisation des soins (DGOS) et la Commission nationale de psychiatrie (CNP). **Ce questionnaire, envoyé à l'ensemble des CMP français, visait à collecter différentes données quant à l'activité et aux modes d'organisation des structures dans le champ des TND**, à l'instar de la mise en place d'un parcours de soins spécifique aux patients présentant un ou plusieurs TND. Cette démarche a conduit à la mise au point de formations assurées par les CRA pour les CMP de leur territoire. Ce plan d'action devrait être opérationnel d'ici la fin de l'année 2026.

STRUCTURATION DE LA FILIÈRE DE SOINS DU TDAH ET LABELLISATION DE CENTRES SPÉCIALISÉS

Dans un contexte où les dernières études scientifiques tendent à montrer que la prévalence du TDAH en population générale est d'environ 5% chez l'enfant et 3% chez l'adulte – soit, en France, un total supérieur à deux millions de personnes – et dans lequel les personnes concernées partagent un constat de saturation de l'offre de soins, **une filière de soins spécifique du TDAH en France est en cours de déploiement** avec comme élément clé l'ouverture des centres ressources TDAH à l'automne 2026.

Cette filière permettra d'identifier **une offre de soins graduée, comprenant deux niveaux et allant des soins de proximité jusqu'à l'orientation des personnes aux formes les plus complexes**, à savoir une offre de premier recours et une offre spécialisée.

La filière de soins TDAH sera animée, à l'échelle régionale, par des centres ressources reconnus pour leur expertise dans le TDAH

Ces structures, identifiées dès 2025 par les ARS **sur la base d'unités et lieux de soins déjà existants autant que possible**, auront pour mission de répondre à l'ensemble des demandes diagnostiques régionales en matière de TDAH, avec en sus une expertise pour les situations complexes.

La charte graphique de la filière TND TDAH a été créée dans le cadre de l'instruction du 14 mai 2025 relative à la création d'une filière de soins et à la labellisation de centres ressources du trouble déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (CRTDAH).



FOCUS

La délégation interministérielle a mis en place une **boîte à outils d'amélioration de la qualité au sein des plateformes de coordination et d'orientation (PCO)**. Elle se base sur une évaluation réalisée en 2025 par l'Agence nationale de la performance sanitaire et médico-sociale (ANAP) à la demande de la délégation interministérielle.

Cette boîte à outils est composée des éléments suivants :

- Une **fiche repère** destinée à clarifier les rôles, les responsabilités et les attendus de chaque fonction au sein de la plateforme ;
- Un **logigramme** simplifiant les différentes étapes du traitement des dossiers, depuis l'adressage par le médecin traitant jusqu'à la fin de parcours ;
- Une **check-list de points de repère** pour prévenir les dysfonctionnements en termes d'organisation ;
- Un **outil de simulation** pour aider au dimensionnement des équipes dans les PCO au regard de l'activité.

Pour accompagner l'appropriation des préconisations et l'utilisation des outils, un **programme de webinaires destinés aux professionnels des PCO est proposé de juin à octobre 2026**. Ces webinaires sont organisés autour de thématiques clés du fonctionnement des PCO : processus d'admission, suivi et coordination des parcours, repérage précoce et animation du réseau.

Le premier webinaire aura lieu **le 4 juin 2026**.

ENGAGEMENT 4

ADAPTER LA SCOLARITÉ AUX PARTICULARITÉS DES ÉLÈVES DE LA MATERNELLE À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

L'AUTORÉGULATION A L'ÉCOLE

Les **cahiers des charges de l'autorégulation**, parus en 2024, ont élargi l'offre d'accompagnement à l'ensemble des troubles : autisme, troubles dys, TDAH, TDI et aux établissements du second degré (collèges et lycées). **L'approche qualitative centrée sur les besoins individuels et le soutien apporté à toute la communauté éducative** (élèves, parents, professionnels) ont été renforcés.

L'autorégulation désigne **la capacité d'un élève à gérer ses apprentissages, ses émotions et ses comportements pour atteindre ses objectifs scolaires**. L'équipe dédiée à son enseignement contribue également à rendre l'environnement pédagogique plus accessible aux élèves avec un TND.

FOCUS

Pour la première fois depuis la rentrée 2025, **un lycée agricole expérimente l'autorégulation**.

L'équipe dédiée à l'autorégulation accompagne actuellement des élèves avec TND et représente une équipe ressource pour l'ensemble de la communauté éducative au **lycée d'enseignement général, technologique et professionnel agricole (LEGTPA) de Limoges-Les Vaseix** à Verneuil sur Vienne.

Inscrit au plan national de la formation (PNF) de la DGESCO, en juin 2025 un webinaire sur l'autorégulation a réuni des personnels de l'éducation nationale, du secteur médico-social et des représentants des agences régionales de santé (ARS). Il constitue une importante ressource en ligne pour l'accompagnement au déploiement de l'autorégulation de l'école au lycée.

RENFORCEMENT DES DISPOSITIFS SCOLAIRES POUR LES ÉLÈVES AVEC TND

La précédente stratégie nationale avait créé 101 postes de professeurs ressources du trouble du spectre de l'autisme (PR-TSA) en appui aux enseignants, soit 1 par département. D'ici 2027, **leur compétence sera élargie à l'ensemble des TND** (autisme, dys, TDAH, TDI) et **101 nouveaux postes de professeurs ressources (PR-TND)** seront créés afin d'en doubler le nombre.

21

NOUVEAUX POSTES DE PROFESSEURS RESSOURCES CREEES A LA RENTREE 2025

ET 51 SUPPLEMENTAIRES A VENIR POUR 2026 ET 2027

A la rentrée 2025, **75 dispositifs TND** ont été créés dont **19 unités d'enseignement maternel autisme (UEMA)**, **27 unités d'enseignement élémentaire autisme (UEEA)**, **5 écoles élémentaires avec autorégulation**, **21 collèges** et **3 lycées (dont un lycée agricole) avec autorégulation** dans le second degré.

En 2026 et 2027, sont prévues la création de 30 UEMA, 15 dispositifs en école (UEEA ou autorégulation) et le déploiement de l'autorégulation dans 25 collèges ou lycées, soit **70 dispositifs TND supplémentaires par an et 140 au total**.

664

DISPOSITIFS OUVERTS

ACCOMPAGNENT PLUS DE 5600 ÉLÈVES AVEC TND EN FRANCE

FOCUS

Afin **d'améliorer l'orientation des lycéens** avec un TND, un travail est engagé avec l'Office national d'information sur les enseignements et les professions (ONISEP) visant à produire **des outils destinés aux enseignants et aux professionnels de l'orientation scolaire**.

La délégation interministérielle, avec la Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO), va produire un guide à destination des professionnels de l'Education nationale pour **prévenir l'exclusion scolaire** des élèves avec un TND et s'assurer du **juste déclenchement des informations préoccupantes**.

ATYPIE FRIENDLY

Le programme national **Atypie-Friendly** participe à **rendre l'enseignement supérieur accessible aux étudiants avec un trouble du neurodéveloppement**. L'engagement d'universités et d'établissements de l'école supérieure se poursuit à travers la signature de la charte et de la mise en place d'un label éponyme.

53 %

PRÈS DE 53 % DES ÉTABLISSEMENTS UNIVERSITAIRES (HORS GRANDES ÉCOLES) SONT SIGNATAIRES DE LA CHARTE ET 2 ÉTABLISSEMENTS ONT ÉTÉ LABELLISÉS EN 2025

Atypie-Friendly apporte de nouveaux services et outils aux établissements d'enseignement supérieur et aux personnes concernées :

- Des **ressources de sensibilisation et de formation** construites avec des experts scientifiques permettent de changer de regard sur les TND et mieux répondre aux besoins des personnes concernées ;
- Des **outils pour rendre la pédagogie plus accessible** sont fournis aux équipes pédagogiques, et des services innovants sont créés pour améliorer la vie quotidienne des étudiants en liaison étroite avec l'université ;
- Des **projets de recherche** sont lancés pour mieux connaître le fonctionnement des personnes présentant un TND dans l'enseignement supérieur.

FOCUS

Sous l'égide de la délégation interministérielle et de la Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP), en Occitanie un partenariat associant Atypie-Friendly, les académies de Montpellier et de Toulouse, l'ARS Occitanie, les CRA Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées, les universités Paul Valéry de Montpellier, de Toulouse et de Nîmes, expérimente le **déploiement de l'autorégulation dans l'enseignement supérieur**.

Atypie-Friendly et l'académie de Montpellier sont également engagés dans le **portage des outils développés dans le programme national au niveau des lycées** afin **d'améliorer le parcours des élèves et les transitions** du second degré à l'enseignement supérieur.

ENGAGEMENT 5

ACCOMPAGNER LES ADOLESCENTS ET LES ADULTES DANS LES PHASES MAJEURES DE LEUR VIE, NOTAMMENT POUR LES PLUS EN DIFFICULTÉ

PRÉVENTION DU SUICIDE ET SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE

La délégation interministérielle anime **un groupe de travail avec des adolescents et jeunes adultes concernés par un trouble du neurodéveloppement et âgés de 16 à 25 ans**, pour analyser les possibles écarts en termes d'accompagnement sur ces publics spécifiques.

La délégation interministérielle soutient également le **projet « Ambassadeurs santé mentale »**, qui consiste à assurer la prévention et la promotion de la santé mentale chez les jeunes selon une approche de pair à pair, dans un contexte connu sur le plan scientifique de surreprésentation des comorbidités psychiatriques et psychologiques chez les jeunes concernés par un ou plusieurs TND.

FOCUS

Un partenariat entre la Fondation santé des étudiants de France (FSEF), l'Assistance publique des hôpitaux de Paris (APHP) et le dispositif Atypie-Friendly est actuellement à l'étude, dans l'objectif de **mieux repérer et prendre en charge les comorbidités psychiatriques des étudiants avec un ou plusieurs troubles du neurodéveloppement**.

L'idée : mettre en œuvre un repérage dans les milieux universitaires et construire, avec des référents présents tout au long du parcours, des accompagnements évitant les potentielles ruptures de parcours (connues pour être complexifiées, au moment de la transition ado/adulte).

INSERTION PROFESSIONNELLE

Mise en œuvre courant 2026 de dispositifs départementaux permettant l'emploi en milieu ordinaire et des solutions d'hébergement plus inclusives pour les personnes autistes sévères.

En France, il est généralement admis que moins de 10% des personnes avec un TSA et un TDI sont insérées professionnellement. Dans ce contexte et conformément aux objectifs affichés à la mesure n°63 de la Stratégie nationale 2023-2027, la délégation interministérielle a co-rédigé avec la Direction générale à la cohésion sociale (DGCS), la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP) et la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) **une instruction, qui permet depuis 2025, de soutenir l'emploi des personnes avec TSA-TDI désireuses de travailler en milieu ordinaire, tout en leur proposant parallèlement un accompagnement vers des solutions d'habitat qui répondent à leurs attentes et besoins, avec l'appui de services experts.**

Dans cette perspective, cette instruction se traduit par le déploiement sur le territoire national de dispositifs d'emploi et d'habitat pour adultes, avec **un objectif de mise en œuvre d'un dispositif par département**. Cette mesure entend également contribuer à une meilleure utilisation des places dans les structures médico-sociales. En effet, lorsqu'elle est mise en œuvre pour répondre à un souhait de la

personne accompagnée, la réorientation de certains adultes autistes vers des dispositifs de vie et d'emploi à taille réduite permet de libérer des places en établissement médico-social (MAS et FAM, notamment) ou de réduire la tension sur ces places.

Mise en œuvre d'une étude scientifique dans le cadre du programme Atypie-Friendly sur l'insertion professionnelle des personnes neuroatypiques.

Cette étude, menée en collaboration avec des laboratoires de recherche, a pour but de mieux appréhender la problématique du chômage et de l'insertion professionnelle des personnes avec un ou plusieurs TND, dans un **objectif de meilleur calibrage des politiques publiques en la matière**.

Ce projet est né d'une interrogation concernant la situation professionnelle des personnes autistes en France, situation qui reste largement méconnue à ce jour. Concrètement, le projet vise à développer un cadre technique et éthique propice au **croisement de plusieurs bases de données nationales** et au calcul de statistiques pertinentes sur la situation professionnelle des personnes présentant différents types de handicap, en commençant par les personnes avec un TSA, qui soient directement utilisables par les pouvoirs publics et les acteurs du monde du travail.

GUIDE « LA NEURODIVERSITÉ EN ENTREPRISE »

Le 30 mars 2026 a été publié un guide d'aide au recrutement des personnes neuroatypiques, destiné aux fédérations et syndicats d'entreprise. L'objectif est d'accompagner les recruteurs afin d'éviter les biais de sélection et entraves à l'embauche de personnes avec un ou plusieurs TND.

Ce document est le résultat d'une mission confiée en 2023 par la délégation interministérielle à Vincent Grimaldi de Puget, administrateur d'Autisme Europe, dans le but de produire une synthèse à destination des entreprises, recensant les différentes bonnes pratiques de recrutement des talents autistes, dys et TDAH. Ce guide, qui s'adresse à l'entreprise privée ordinaire, est fondé sur une revue de la littérature scientifique couplée à plusieurs dizaines d'entretiens réalisés avec des personnes concernées et experts. Dans cette perspective, **ce document constitue une feuille de route managériale permettant de mettre en œuvre un programme d'inclusion des talents neuroatypiques dans les entreprises françaises**.

DÉVELOPPEMENT DE L'HABITAT INCLUSIF

96

DÉPARTEMENTS ENGAGÉS DANS LE DÉPLOIEMENT DE L'HABITAT INCLUSIF ET DE L'AIDE À LA VIE PARTAGÉE

2 297

HABITATS INCLUSIFS SONT PROGRAMMÉS AU NIVEAU NATIONAL FIN 2025, DONT 54 % DÉJÀ OPÉRATIONNELS

Cette programmation concerne 21 904 habitants bénéficiaires de l'AVP dont 10 443 personnes en situation de handicap.

DÉVELOPPEMENT DES GROUPES D'ENTRAIDE MUTUELLE (GEM)

Le nombre de groupes d'entraide mutuelle (GEM) TSA recensés au niveau national est en constante augmentation, avec plusieurs dizaines de GEM TSA qui ont ouvert depuis le lancement de la stratégie. Deux enquêtes sur les GEM jeunes et sur les GEM itinérants ont été réalisées par la CNSA en 2025, ce qui permettra de nourrir la refonte éventuelle du cahier des charges des GEM. **Une étude sur les salariés (animateurs et coordinateurs) des GEM a également été réalisée, permettant l'élaboration d'un « guide repère de l'animateur »**.

ENGAGEMENT 6FACILITER LA VIE DES PERSONNES, DES FAMILLES ET FAIRE
CONNAÎTRE LES TROUBLES DU NEURODÉVELOPPEMENT
DANS LA SOCIÉTÉ

CULTURE

L'accès aux offres culturelles est un droit fondamental qui fait partie intégrante des droits de l'homme. Le ministère de la culture, la délégation interministérielle, des représentants des associations et de personnes concernées, des directeurs et salariés de lieux culturels ont réalisé ensemble **un guide à destination de tous les professionnels de la culture, dans tous les territoires et dans tous les secteurs** : spectacle vivant, image animée, arts visuels, bibliothèques, musées ou monuments.

Ce guide, publié en mai 2025, a pour vocation de proposer des actions simples qui peuvent changer radicalement l'expérience culturelle de chacun et ainsi permettre l'accessibilité et l'expérience culturelle de tous les publics avec un TND ainsi que de leur famille. Fin 2025, **le guide avait été vu plus de 8 000 fois** sur le site du ministère de la Culture et **les vidéos qui l'accompagnement comptaient plus de 2 500 vues cumulées**.

FOCUS

Sous l'égide de la délégation interministérielle et de la Direction générale de la démocratie culturelle des enseignements et de la recherche (DGDCCER), au printemps 2026 un **webinaire sur les TND sera proposé aux référents handicap des établissements de l'enseignement supérieur dépendant du ministère de la culture**. Premier d'une série, il permettra de mieux prendre en compte les besoins des étudiants avec un TND.

SÉCURITÉ

Le remboursement des **dispositifs de géolocalisation** destinés à équiper les personnes vulnérables est désormais possible. De nombreuses solutions adaptées existent aujourd'hui.

ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES

La délégation interministérielle soutient le Conseil supérieur du notariat dans le cadre de sa mission « **Not'isme** ». Lancée officiellement en janvier 2026, cette mission s'appuie sur un réseau de notaires sensibilisés et spécifiquement formés pour accompagner et conseiller les familles concernées par un TND ou, plus largement, par une situation de handicap. Elle a pour vocation de sécuriser la protection juridique des personnes concernées et d'aider les familles à anticiper l'« après-soi ». Elle rassemble aujourd'hui près de **300 notaires engagés, répartis sur la quasi-totalité du territoire**.

La Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) poursuit le déploiement des solutions de répit prévu par la **stratégie nationale Agir pour les aidants 2023-2027** et a permis l'augmentation significative du nombre de **places d'accueil temporaire** dans le champ du handicap. Les **plateformes**

d'accompagnement et de répit se sont également développées depuis 2022. Elles sont au nombre de 99 à fin 2025.

La délégation interministérielle traite également de nombreuses situations individuelles en lien avec les services de l'éducation nationale, les ARS et les MDPH. Cette mobilisation permet de débloquent certains dossiers et de faire connaître l'action de la délégation interministérielle auprès des familles et personnes concernées. Elle permet également de disposer, à une échelle représentative, d'un observatoire des dysfonctionnements et des inégalités territoriales de traitement.

2 300 SITUATIONS INDIVIDUELLES ONT DONNÉ LIEU À UN TRAITEMENT DEPUIS 2018

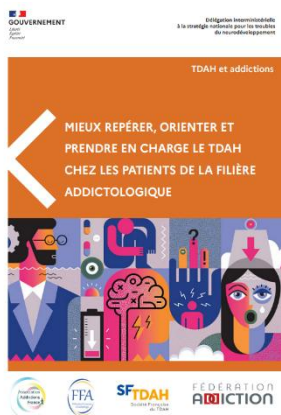
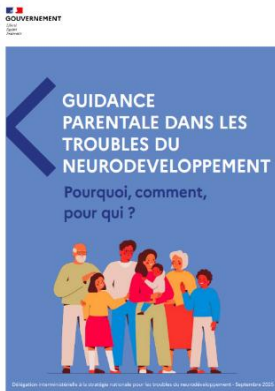
Néanmoins, la gestion de ces situations individuelles, qui mobilise une personne à temps plein au sein de la délégation interministérielle, est en cours de révision afin que **les familles soient désormais accompagnées, conseillées et orientées sur leurs démarches**. A cette fin, un nouveau service national sera développé au sein de la Maison de l'autisme.

Par ailleurs, une **mise à jour de l'annuaire des médecins experts TND** a été réalisée. Cet annuaire est à **disposition des cellules de recueil des informations préoccupantes (CRIP) et des magistrats** lorsqu'un trouble est suspecté ou qu'une réévaluation d'un diagnostic est nécessaire. Dans le cadre de leur fonction, ces médecins appliquent pleinement les recommandations de bonnes pratiques de la Haute autorité de santé (HAS).

INFORMER ET COMMUNIQUER

L'année 2025 a également été marquée par la production de différents contenus d'information et de sensibilisation relatifs aux troubles du neurodéveloppement. Ainsi, les guides suivants ont été mis au point à l'attention des professionnels et des personnes concernées :

- **Guidance parentale dans les troubles du neurodéveloppement : pourquoi, comment, pour qui ? ;**
- **Épilepsies et troubles du neurodéveloppement : comprendre et agir ;**
- **TDAH et addictions : mieux repérer, orienter et prendre en charge le TDAH chez les patients de la filière addictologique ;**
- **La neurodiversité en entreprise : repenser, recruter, déployer, développer.**



Par ailleurs, la délégation interministérielle a organisé le 12 février 2026 une présentation des **nouvelles recommandations de la Haute Autorité de santé pour le nourrisson, l'enfant et l'adolescent dans le champ de l'autisme**.

De plus, des **campagnes d'information** d'envergure ont été menées, à l'image des spots de sensibilisation aux TND diffusés en partenariat avec la Maison de l'autisme, et faisant appel à des personnalités connues du grand public et concernées par la problématique des troubles du neurodéveloppement.

27 000 ABONNÉS LINKEDIN

LA DÉLÉGATION DISPOSE DÉSORMAIS D'UN COMPTE LINKEDIN QUI PERMET DE COMMUNIQUER ACTIVEMENT SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX, AVEC PRES DE 27 000 ABONNÉS

La **Maison de l'autisme**, est une excellente caisse de résonance pour l'information aux publics. Elle a vocation à devenir **l'opérateur principal en matière d'information dans le champ de l'autisme et des TND**. Des travaux visant à renforcer la gouvernance actuellement exercée conjointement par le Groupement national des centres ressources autisme (GNCRA), le Centre de ressources autisme Ile-de-France (CRAIF) et Autisme Info Service (AIS) et à clarifier le schéma de financement global, sont actuellement conduits en lien avec la DGCS, l'ARS Ile-de-France et la CNSA. Ces travaux, qui doivent aboutir en mai 2026, se traduiront par une évolution du statut et du périmètre du GNCRA pour renforcer l'ancrage de son action au service de la stratégie nationale TND.

Au plan numérique, **l'unification des sites internet de la maison de l'autisme et du GNCRA sera effective à la fin du premier semestre 2026**. L'objectif recherché est l'optimisation du paysage numérique actuel, avec la construction d'un site proposant une large gamme de services pour les usagers et professionnels.

FOCUS

Le projet opérateur numérique, porté par la délégation interministérielle, vise à **créer un portail unique, clair et accessible consacré aux troubles du neurodéveloppement**. Conçu en partenariat avec plusieurs acteurs de la filière, ce site a pour objectif de simplifier l'accès à l'information pour les personnes concernées, les familles et les professionnels, grâce à une architecture plus lisible et des parcours adaptés aux besoins (diagnostic, scolarité, emploi, soins, droits). Il regroupera des fiches informatives validées scientifiquement, des guides pratiques et un portail national donnant accès à un catalogue de formations référencées et conformes aux recommandations de bonnes pratiques professionnelles (RBPP).

2^{EME} ÉDITION DU COLLOQUE NATIONAL SUR LES TND LE 27 JANVIER 2026 : QUELLES INTERVENTIONS ? QUELLES ACTIONS CONCRÈTES POUR LES PERSONNES ?

Cette nouvelle édition du colloque national sur les TND a été consacrée **aux avancées concrètes en matière d'accompagnement et d'interventions** qui touchent le quotidien des personnes concernées, des familles et des professionnels.

Articulée autour de cinq tables rondes, cette journée d'échanges abordait différentes thématiques : **les épilepsies, la juste prescription et la place des médicaments, les comportements défi, la scolarité et le vieillissement des personnes avec un trouble du neurodéveloppement**.

Le colloque, suivi en continu à distance par 2500 personnes, a également permis de faire mieux connaître la **communication alternative et améliorée (CAA)**, fil rouge de la journée.

La réflexion et la montée en compétence collective ont eu pour objectif d'améliorer l'accompagnement des personnes avec TND, dans le **respect des recommandations de la Haute Autorité de santé**.

FOCUS

La **communication alternative et améliorée (CAA)** regroupe des stratégies et des outils permettant de compenser les difficultés de communication orale ou écrite. Elle propose des moyens **alternatifs** à la parole pour les personnes qui n'en n'ont pas l'usage et peut aussi **améliorer** la parole en aidant les personnes à mieux se faire comprendre. La CAA utilise différents moyens comme les gestes, le langage des signes, les pictogrammes ou des appareils électroniques. Son objectif est de faciliter la communication, la participation sociale et l'inclusion des personnes ayant des troubles du langage ou de la parole.

AUTRES TND

La stratégie nationale pour les troubles du neurodéveloppement se concentre sur le trouble du spectre de l'autisme (TSA), les troubles dys, le trouble déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH) et le trouble du développement intellectuel (TDI). **Néanmoins, la délégation interministérielle porte également son attention sur d'autres troubles du neurodéveloppement qui ne sont pas explicitement mentionnés dans cette stratégie.** C'est par exemple le cas du bégaiement et du bredouillement, du syndrome de Gilles de la Tourette, ainsi que du trouble du spectre de l'alcoolisation fœtale (TSAF).

MISSIONS CONFIÉES

Depuis le lancement de la stratégie, la délégation interministérielle a adressé 17 lettres de mission à divers acteurs et administrations, portant sur des thématiques variées.

1	Projet de recherche portant sur le repérage des troubles du neurodéveloppement et les interventions précoces s'appuyant sur ces PCO. EN COURS	2	Situation des enfants sous aménagement Creton. CLÔTURÉE
3	Mission avec plusieurs thématiques (rattrapage diagnostique enfants de plus de 12 ans, structuration filière diagnostique dans l'autisme et place des CRA, formation, numérique et données, structuration interne du GNCRA, suites de la mission d'amélioration des délais d'accès à un diagnostic au sein des CRA — DITP avril 2019). EN COURS	4	Animation d'un groupe de travail pour l'établissement d'un annuaire dans l'autisme et des troubles du neurodéveloppement. EN COURS
5	Cartographie offre scolarité et indicateurs d'activités et de résultats. CLÔTURÉE	6	Amplification des activités du GIS TND, animation scientifique de la communauté, coopération internationale, stratégie scientifique, visibilité des travaux de recherche, soutien de l'implication des jeunes chercheurs. CLÔTURÉE
7	Ecole des TND. CLÔTURÉE	8	Evaluation de la qualité et de la pertinence des outils candidats concernant la guidance parentale. CLÔTURÉE
9	Psychotraumatisme. EN COURS	10	Refonte grilles de repérage / dépistage et livret 7-12 ans. EN COURS
11	Expertise sur l'élaboration de fiches et outils sur le thème du repérage du TDAH, l'orientation et la spécificité des prises en charge des personnes repérées, à destination des professionnels engagés dans la prise en charge des personnes ayant un trouble de l'usage. CLÔTURÉE	12	Expérimentation élargissement adressage PCO. EN COURS
13	Formation des professionnels des centres médico-psychologiques (CMP) à la prise en charge des troubles du neurodéveloppement et l'accompagnement des personnes concernées. EN COURS	14	Groupe de travail pluridisciplinaire chargé de proposer un modèle expérimental d'accès aux soins hospitaliers pour les personnes avec TND, pleinement inscrit dans le droit commun, et mobilisable dans différents établissements de l'AP-HP ou d'autres centres hospitaliers partenaires. EN COURS
15	Formation de l'équipe soignante exerçant en milieu pénitentiaire, en matière de repérage, de diagnostic et de prise en charge du TDAH, dans le cadre d'une action de formation continue. EN COURS	16	Structuration d'un réseau national des CRTDAH. CLÔTURÉE
17	Accompagnement du sommeil des enfants et des adultes présentant un trouble du neurodéveloppement. EN COURS		

di-tnd@pm.gouv.fr

**Édition – Délégation interministérielle à la stratégie nationale
pour les troubles du neurodéveloppement**

**Maquette - Délégation interministérielle à la stratégie nationale
pour les troubles du neurodéveloppement – Avril 2026**

Crédit photos : Getty Images

